



Organisation
internationale
du Travail

**COMBATTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAINES
D'APPROVISIONNEMENT DE COBALT EN LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO
(COTECCO)**

**« STRATEGIE DE PLAIDOYER SUR LA LUTTE CONTRE LE
TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MINES ARTISANALES ET
SUR LES SITES MINIERS ARTISANAUX EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO »**

Mai 2021

Le financement est fourni par le Département du Travail des Etats Unies, sous l'accord de coopération Numéro IL-32529-18-75-K.100% du coût total du projet ou du Programme est financé par les Fonds Fédéral, pour un total de 3.500.000 dollars.

Ce matériel ne reflète pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du Travail des Etats Unis, moins encore une mention de nom commercial, produit commercial ou l'endossement du Gouvernement des Etats Unis.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
ACRONYMES ET SIGLES.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. CONTEXTE DE LA STRATEGIE DE PLAIDOYER	5
2. DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET MECANISMES DE CONTOURNEMENT	9
3. IDENTIFICATION DES PROBLEMES	10
4. ACTEURS ET LEURS RESPONSABILITES	11
5. ACTIONS COORDONNEES.....	17
6. MESSAGE GLOBAL ET CLE PAR ACTEUR	19
6.1. Messages clés pour les publics cibles	20
6.2. Planification d’activités pour la communication des messages aux publics cibles.....	22
7. FEUILLE DE ROUTE POUR LES ACTIVITES PILOTES DE PLAIDOYER A REALISER DANS LE LUALABA ..	23
8. LOGIQUE D’INTERVENTION.....	28
9. AXES D’INTERVENTION DES ACTEURS.....	31
BIBLIOGRAPHIE	32

ACRONYMES ET SIGLES

AFREWATCH	African Resources Watch
BIT	Bureau International du Travail
CAMI	Cadastre Minier
CISTEMA	Commission Interministérielle chargée de Suivi de la question du Travail des Enfants dans les Mines Artisanales
CN-PFTE	Comité National de lutte contre les Pires Formes du Travail des Enfants
COTECCO	Combattre le Travail des Enfants dans les chaines d’approvisionnement de Cobalt en RDC
COVID-19	Coronavirus de décembre 2019
CP	Comités Provinciaux
DPEM	Direction de Protection de l’Environnement Minier
EPSP	Ministre de l’Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
FPMA	Ministre chargée de la Formation Professionnelle et Artisanat
LTE	Lutte contre le Travail des Enfants
LTEMA	Lutte contre le Travail des Enfants dans les Mines Artisanales
LTEM	Lutte contre le Travail des Enfants dans les Mines
METPS	Ministère de l’Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
SAEMAPE	Service d’Assistance et d’Encadrement des Mines Artisanales et à Petite Echelle
TE	Travail des Enfants
UNICEF	United Nations Children's Fund / Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
USDOL	United States Department of Labour /Département Américain du Travail
ZEA	Zones d’Exploitation minière Artisanale

INTRODUCTION

Le Bureau International du Travail (BIT) met en œuvre le projet « Combattre le Travail des Enfants dans les chaînes d’approvisionnement de Cobalt » (COTECCO), en République Démocratique du Congo (RDC), avec le financement du *Département Américain du Travail* (USDOL). Ce projet appuie les efforts du Gouvernement congolais et des autres parties prenantes impliquées dans la lutte contre le travail des enfants (LTE) dans les chaînes d’approvisionnement du Cobalt.

Le travail des enfants (TE) entache les chaînes d’approvisionnement des minerais artisanaux de la RDC qui représentent, dans le cobalt, entre 15 à 30%¹ de la production nationale. Eliminer le travail des enfants est une préoccupation du Gouvernement² qui multiplie jusqu’à des efforts pour pallier à la menace constante d’embargo qui plane sur les minerais congolais. En plus d’un cadre juridique qui adhère aux standards internationaux, précisément ceux de l’Organisation Internationale du Travail (O.I.T), le Gouvernement congolais dispose d’une Stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux, laquelle traduit la vision de l’Etat en rapport avec la lutte contre ce phénomène. Le projet, par ses objectifs, s’inscrit dans cette vision.

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités des acteurs congolais dans la lutte contre le TE dans les mines artisanales (LTEMA), le projet COTECCO développe la présente stratégie de plaidoyer sur la base de la politique nationale sectorielle de LTEM pour amplifier la prise de conscience des acteurs sur ce fléau afin d’influencer les décideurs et susciter le changement de comportement nécessaire à tous les niveaux pour la LTEM.

La stratégie de plaidoyer que propose le projet COTECCO ici comprend deux phases : (1) la conception de la stratégie et (2) la mise en œuvre des activités de ladite stratégie plaidoyer.

La première phase, celle de la planification, consiste à l’analyse de la problématique du TE dans les mines et de sa politique nationale en place ; l’identification des causes profondes à l’origine du phénomène et leurs conséquences, des défis dans la mise en œuvre de la politique nationale de LTEM ; l’identification des cibles prioritaires et les objectifs visés, y compris des activités et messages appropriés proposés et pouvant influencer les décideurs, la législation, les structures et les pratiques dans la LTE dans les mines. Elle a également mis en évidence les gaps en termes de prise de conscience des possibilités de lutter contre le TE dans les mines. Sur la base de ces gaps, elle propose des méthodes et techniques efficaces et efficientes de plaidoyer mieux adaptées selon les cibles, les audiences et les contextes identifiés. Cette stratégie offre une feuille de route pour la deuxième phase,

¹ Université de Genève, Rendre l’exploitation minière sûre et équitable : l’extraction du cobalt en République Démocratique du Congo, septembre 2020, p4.

² Le Gouvernement reconnaît la nécessité de coordonner tous les efforts mieux toutes les actions de lutte dans une stratégie nationale sectorielle devenant un impératif catégorique pour toutes les parties prenantes en général et pour le gouvernement en particulier, à travers le ministère des mines, page 13 de la Stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux en RDC (2017-2025).

celle qui comprend la mise en œuvre des activités de plaidoyer. Ces activités seront exécutées sur le terrain, dans les zones géographiques du projet à titre de projet pilote, et pourraient être multipliées par la suite par le gouvernement et les autres partenaires dans d'autres zones. Elle prévoit également des modules de formation et de renforcement des capacités en plaidoyer pour les acteurs clés, ou « influenceurs » comme la « Commission Interministérielle chargée de Suivi de la question du Travail des Enfants dans les Mines Artisanales » (CISTEMA) et les Organisations de la Société civile (OSC), les leaders communautaires, les législateurs dans le but d'obtenir des changements souhaités en termes de politiques, législations et comportements des parties concernées.

1. CONTEXTE DE LA STRATEGIE DE PLAIDOYER

L'un des défis majeurs actuels du secteur minier congolais est la présence et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du cobalt dans les mines artisanales. Ce phénomène affecte tout le secteur minier artisanal congolais³. En effet, le TE représente une menace pour tout le secteur minier à cause de l'interconnexion des chaînes⁴. Ce phénomène viole les droits de l'enfant et compromet l'avenir de la société dont il/elle est le futur(e) architecte. Par ailleurs, du point de vue économique, les minerais issus des sites affectés par le TE sont considérés, en aval, impropres sur le marché international car les industries minières en aval et les acheteurs finaux exigent de plus en plus des « minerais responsables » ou « propres » exempts des violations de droits de l'homme comme le travail des enfants. Ainsi, le Gouvernement de la RDC est dans l'obligation juridique, sociale et morale de protéger les enfants en assainissant les chaînes d'approvisionnement des minerais conformément aux standards nationaux et internationaux comme ceux de la diligence raisonnable de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) adoptés par le gouvernement de la RDC⁵.

La RDC a pris des engagements internationaux et a développé un cadre juridique global pour assurer la protection des droits de l'enfant. Ainsi, la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant garantit à l'enfant différents droits et privilèges à caractère administratif, social, judiciaire, éducatif, sanitaire et d'autres natures à l'enfant congolais. Cette loi vise à le/la protéger contre toute forme d'abandon, de négligence, d'abus, d'exploitation et d'atteinte physique, morale, psychique et sexuelle. Ceci est un engagement pris par la RDC sous l'article 15 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui exige que tout enfant soit protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber son éducation ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel,

³ Stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants dans le secteur des Mines de la RDC, Kinshasa, 2017.

⁴ OCDE, Des chaînes d'approvisionnement interconnectés : un examen complet des défis et des possibilités en matière de devoir de diligence pour l'approvisionnement en cobalt et en cuivre de la RDC, 2019.

⁵ Plan opérationnel de la Stratégie nationale sectorielle de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les mines et dans les sites miniers.

moral et social⁶. Par ailleurs, le pays a ratifié la Convention n° 182 de l'O.I.T. sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants (PFTE) et l'action immédiate en vue de leur élimination. Cette convention affirme que « Tout Membre qui ratifie la présente Convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des PFTE et ce, de toute urgence ». L'article 2 de cette même convention, spécifie que le terme « enfant » s'applique à l'ensemble des personnes de moins de 18 ans. Pour mieux comprendre le caractère nocif du TEM et de ses variances, la C182 offre des définitions sur les concepts clés y relatifs.

- 1- Elle décrit le « **travail des enfants** » comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un **travail qui : est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et/ou interfère avec leur scolarité** en les privant de la possibilité d'aller à l'école ; les oblige à quitter l'école prématurément ; ou les oblige à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd⁷.
- 2- Quant au concept « **travail dangereux des enfants, il désigne le travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants**⁸.
- 3- Les PFTE sont définies comme les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant⁹.

Le travail des enfants dans le secteur minier en RDC est un fait reconnu par le Gouvernement.¹⁰ En 2018, le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale (METPS) a publié une étude laquelle a affirmé que près de 20.000 enfants travaillaient dans les mines dans les provinces issues du démembrement de l'ex-Katanga ; environ 12.000 dans la province de l'Ituri et 11.800 au Kasaï Oriental¹¹. Une autre étude réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) évalue le nombre de ces enfants à 40.000¹² dans les

⁶ Voir aussi l'article 32 (1) de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989.

⁷ OIT, <https://www.ilo.org/ipecc/facts/lang--fr/index.htm>

⁸ Idem.

⁹ Article 3 de la Convention n°182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm, (Consulté le 11 mai 2020).

¹⁰ Stratégie Nationale Sectorielle de LTE dans les mines artisanes et dans les sites miniers artisanaux en RDC, *Contexte et Justification*, paragraphe 13.

¹¹ Rapport alternatif sur l'examen périodique universel : « la présence, le travail et l'exploitation des enfants dans les sites miniers artisanaux de la RDC », Kinshasa Août 2018, p.4. Disponible en ligne au lien suivant : file:///Users/umpulaemmanuel/Downloads/JS2_UPR33_COD_F_Main.pdf

¹² Rapport Amnesty International et African Resources Watch : « Voilà pourquoi on meurt : les atteintes aux droits humains en République Démocratique du Congo alimentent le commerce mondiale du cobalt », Londres-Lubumbashi, 5 janvier 2016, p.6. Disponible en ligne sur le lien : [file:///Users/umpulaemmanuel/Desktop/AFREWATCH/Amnesty/AFR6231832016FRENCH%20\(1\).PDF](file:///Users/umpulaemmanuel/Desktop/AFREWATCH/Amnesty/AFR6231832016FRENCH%20(1).PDF)

mines d'où est extrait le cobalt en RDC¹³. Etant donné sa forte dépendance au secteur minier et à ses engagements internationaux, le Gouvernement de RDC (GoRDC) s'est engagé à éradiquer le TEM. Depuis quelques années, il a élaboré un cadre juridique et politique pour contenir le fléau et bien d'autres mécanismes. Il a entrepris des efforts pour éradiquer le travail des enfants dans les mines. Parmi ceux-ci on peut compter :

- La ratification des différentes conventions internationales relatives à la protection de l'enfant, dont C-138 et C-182 ;
- Leur intégration dans la législation nationale (code du travail, loi portant protection de l'enfant, etc.) ;
- L'adoption des lois et règlements par l'Etat qui régissent les activités minières en RDC ;
- Les actions de protection et de prise en charge des enfants afin de les sortir des mines artisanales et des sites miniers sont classées selon qu'elles ont été menées par le Gouvernement central, le Gouvernement provincial, les PTF et les ONG¹⁴.
- La Stratégie nationale sectorielle¹⁵ de LTE dans le secteur des mines en RDC était adoptée en 2016. Cette stratégie¹⁶ vise, à travers ses six (6) axes d'éliminer le TE dans les mines artisanales en RDC à l'horizon 2025.

Dans l'objectif de renforcer les efforts du Gouvernement et d'autres acteurs pour une lutte effective contre le TE, le projet va, dans les chapitres qui suivent, développer des mécanismes de plaidoyer qu'il va implémenter dans sa sphère géographique pour apporter le changement d'habitudes qui encouragent le TE. Le recours au plaidoyer est un outil ou mieux une stratégie qui vise à influencer, stimuler les politiques et comportements sur un problème donné pour entraîner une action qui va amener à un changement positif ou une solution au problème. Il permet de défendre les droits et la position des plus vulnérables, en influençant les décideurs au niveau local, régional et / ou national à adopter des lois et des politiques pour le changement. Dans le cas précis du TEM, il est un outil indispensable pour améliorer la situation des enfants et des communautés vulnérables à travers les actions découlant des informations colportées pendant le plaidoyer. Il est crucial d'engager avec les autorités locales, provinciales ou nationales, qui peuvent changer les politiques, les procédures, les pratiques et les habitudes pour le mieux.

Cependant, trois ans après l'élaboration de la stratégie nationale de LTE dans les mines en RDC, un très grand déficit dans sa mise en œuvre est clairement observé.

¹³ Stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans le secteur des Mines de la RDC

¹⁴ Voir Plan opérationnel de la stratégie nationale sectorielle

¹⁵ Ministères des mines RDC : « Stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et sur les sites miniers artisanaux en République Démocratique du Congo (2017-2025) », Kinshasa, Août 2017

¹⁶ Ministères des mines RDC, op cit.

Le travail des enfants constitue une atteinte grave aux droits humains. Il est en violation des dispositions des codes du travail et minier en vigueur en RDC. En outre, Il viole les recommandations et les directives de l'annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables des minerais dans les zones de conflit ou à haut risque et les conventions internationales de l'OIT ratifiées par la RDC. La Stratégie nationale sectorielle de lutte contre le TE dans les mines artisanales se veut être un ensemble d'actions coordonnées de lutte contre le TE et a pour objectif général l'éradication du travail des enfants dans les activités minières d'exploitation artisanale en RDC à l'horizon 2025.

Les difficultés dans la mise en œuvre de cette stratégie sont, entre autres, le manque de volonté politique, la faible vulgarisation de la stratégie, la faible connaissance et application par les acteurs clés de la stratégie et d'autres textes pour combattre la TEM, l'absence des mécanismes de suivi du TEM, l'absence de définition claire des rôles et responsabilités des différents acteurs dans le schéma de la LTEM, le manque de coordination efficace entre les programmes et groupes d'acteurs impliqués, aussi bien que le manque de budget et d'allocation des ressources.

Les causes à la base de ce phénomène de TE dans les mines sont multiples et diverses. Il s'agit entre autres de la pauvreté des parents, l'ineffectivité des mécanismes de contrôle et inspection des sites, la faible attention des autorités politiques aux conditions de vie des populations minières, l'insuffisance des programmes durables de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et contenu local des entreprises minières au niveau des communautés minières ; l'absence des systèmes éducatifs et récréatifs pour les enfants dans les communautés minières ; l'absence de travail décent pour les jeunes et les parents ; le manque d'opportunités alternatives de subsistance, l'absence de surveillance des enfants et de prise en charge scolaire, la résignation des certains acteurs, l'ignorance des textes juridiques relatifs à la protection des enfants et l'absence des sanctions, la faible vulgarisation des textes existants.

Au regard de ces causes, il transparaît que la situation de nombreux enfants congolais travaillant dans les mines est due notamment aux facteurs socio-économiques, culturels, traditionnels et démographiques. Pour améliorer la LTEM, le projet COTECCO, par le plaidoyer, va identifier les problèmes à corriger en spécifiant les causes y relatives qui vont faire l'objet du plaidoyer, selon les buts et les objectifs à atteindre. Ensuite, sur la base des problèmes ou questions à plaider, on va déterminer les acteurs, groupes et audiences cibles visées, avec des rôles et responsabilités spécifiques. Selon les cibles et audiences visés, les outils de plaidoyers (messages, canaux de communication, etc.) seront développés. Finalement, une feuille de route sera mise en place pour l'exécution de la présente stratégie de plaidoyer après la formation des formateurs des acteurs en plaidoyer.

2. DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET MECANISMES DE CONTOURNEMENT

D'ici 2025, la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines va expirer. Malheureusement, dans la pratique, sa mise en œuvre n'est pas encore effective. La présente stratégie de plaidoyer est un outil politique qui vise à faire avancer la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle. Elle fera partie de la politique de la RDC contre le travail des enfants dans le secteur minier une fois qu'elle sera approuvée par la CISTEMA. Il est une réponse à plusieurs piliers de la politique de la RDC contre la traite des êtres humains dans le secteur minier. En tant que tel, cet outil sera utilisé par le projet COTECCO dans les provinces du projet et pourrait également être adapté dans d'autres provinces minières par d'autres acteurs pour la mise en œuvre effective de la stratégie nationale sectorielle. Les défis dans la mise en œuvre de la stratégie sont regroupés en trois défis, humains, financiers et matériels et infrastructures. La présente section propose des mesures d'atténuation à chaque défi.

Défis	Mesures d'atténuation
Ressources Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de différents acteurs, étatiques, privés, communautés minières et Société civile. - Redynamiser les activités du Comité interministériel - Mettre en place et faire fonctionner le Comité Interministériel Provincial et le Comité provincial de Développement - Créer un groupe d'experts locaux de la société civile pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie - Organiser des sessions de formation en faveur des membres du secteur privé minier ; - Planifier des programmes, des politiques et des actions appropriés et durables contre la traite des êtres humains. - Organiser des campagnes de sensibilisation pour les acteurs clés dont les parents, les travailleurs, le Gouvernement et les leaders communautaires.
Ressources Financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement doit prévoir un budget pour les programmes et les actions visant l'élimination du Travail des Enfants dans le secteur minier, à la fois, au niveau central et provincial ; - Le Gouvernement doit exiger que la planification et la gestion des redevances minières au niveau des ETDs puissent inclure les programmes et les activités qui combattent et s'attaquent aux causes profondes du TE. - Mobilisation des ressources financières auprès des partenaires ; - Supervision et coordination efficaces des interventions des partenaires de mise en œuvre afin de garantir que les fonds des projets produisent des résultats concrets sur le terrain ; - Evaluation des différentes initiatives de sortie des enfants dans les mines, succès, difficultés rencontrées et leçons tirées
Matériels et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Octroyer des ZEA viables aux coopératives minières ; - Formaliser le secteur minier artisanal ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un système de suivi et de surveillance du TE ; - Construction des centres de formation professionnelle pour la réinsertion sociale. - Construction des écoles pour la réinsertion scolaire des enfants ; - Promouvoir les formations qui rencontrent les besoins du marché local du Travail.
--	---

3. IDENTIFICATION DES PROBLEMES

La mise en exergue des problèmes et des causes liés au TE permet un plaidoyer efficace qui touche aux vrais problèmes et oriente les décideurs à prendre des décisions et les actions qui apporteront des changements. Dix problèmes majeurs identifiés dans le tableau ci-dessous devront permettre d'organiser le plaidoyer pour des solutions durables « Etant donné que leurs causes sont connues.

N°	PROBLEMES	CAUSES
01	Présence des enfants et TE dans les mines et sur les sites miniers	Pauvreté des ménages, manque de revenu des parents, chômage élevé, inefficacité des mécanismes de contrôle des sites, manque des moyens d'existence alternative dans les mines, etc.
02	Retard dans la mise œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines artisanales en RDC	Manque de volonté politique, manque du budget et des ressources humaines, des ressources techniques et financières pour vulgariser la stratégie, et depuis 2020 la pandémie à COVID-19 est un autre obstacle pour une telle mise en œuvre.
03	La participation non active des acteurs et autres parties prenantes (communautés minières, autorités politico-administratives, négociants, producteurs, entités de traitement, consommateurs finaux, etc.)	Manque des rôles et responsabilités clairement définis pour les parties prenantes.
04	Probable boycott du minerai de cobalt par les consommateurs en aval et internationaux	Une chaîne d'approvisionnement non responsable à cause de la présence des enfants et autres violations des droits de l'homme et non-conformité des normes de diligence raisonnable.
05	Risques élevés d'atteinte à la santé, sécurité ou moralité des enfants	Manque des connaissances et de conformité avec les normes de diligence raisonnable de l'OCDE aussi bien que les exigences de l'hygiène et santé.
06	Ignorance des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits des enfants	Absence d'une large vulgarisation et de leur mise en application effective ainsi que de leur actualisation
07	Inefficacité des diverses initiatives et programmes de lutte contre le TE dans les mines	Interventions isolées et sporadiques qui ne sont pas liées à un plan ou à un programme gouvernemental ; manque de coordination des actions ; absence de système/mécanisme clair pour lutter contre le travail

		des enfants dans les mines ; faible implication des bénéficiaires.
08	Présence d'activités minières artisanales illégales et informelles qui échappent au contrôle des autorités compétentes	Les mineurs artisanaux n'ont pas accès aux sites miniers viables et de ZEA et envahissent les concessions minières
09	Inexistence des Comités provinciaux en charge de la coordination des programmes et alignement des interventions des partenaires avec la planification et la vision : CISTEMA et comité provincial de lutte contre les pires formes du TE	Légalisation tardive de la CISTEMA, mauvaise diffusion de la réglementation régissant le cadre réglementaire et politique du TE en RDC.
10	Manque de coordination dans les programmes des différents partenaires pour l'avancement de la politique nationale dans la LTEM	Absence d'un plan et mécanisme de suivi et de lutte contre le TE pouvant orienter les programmes des partenaires.

4. ACTEURS ET LEURS RESPONSABILITES

Ce tableau permet d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles afin de mener un plaidoyer avec des cibles appropriés pour des résultats efficaces. Les acteurs désignés ci-après sont respectivement membres du gouvernement (national et provincial), des assemblées provinciales, des services provinciaux, de la police nationale, des autorités coutumières, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile au regard de leurs activités ou champs d'actions, leurs rôles, etc. et qui peuvent jouer un rôle dans le combat contre le travail des enfants. Si les parties prenantes sont informées de leurs responsabilités, ils agiront efficacement en faveur de l'élimination du TE dans le secteur minier.

Acteurs	Décisions à prendre pour lutter contre le TE	Activités de mise en œuvre de la politique de LTE	Degré d'influence sur les mesures à prendre	Intérêts et motivation	Gaps
Ministre des Mines	-Elaborer un cadre juridique et politique claire en matière d'exploitation minière qui tienne compte des questions relatives au TE dans ce secteur ;	-Élaborer des stratégies claires et un plan opérationnel assorti d'un budget pour financer des projets et des actions visant à remédier au problème de la responsabilité civile dans les	Très élevé	-Protéger et promouvoir une exploitation minière responsable de la RDC pour que les fonderies et grandes entreprises continuent à s'approvisionner en cobalt en RD C ;	-Forte présence humaine et institutionnelle dans le secteur, mais moins des ressources pour implémenter les politiques ; - Le peu des ressources est mal orienté

Acteurs	Décisions à prendre pour lutter contre le TE	Activités de mise en œuvre de la politique de LTE	Degré d'influence sur les mesures à prendre	Intérêts et motivation	Gaps
	-Gère le secteur minier avec ses services	<p>chaînes d'approvisionnement en minerais, afin de transformer les politiques en programmes.</p> <p>-A une présence au travers ses services dans tout le pays (Secrétariat général, divisions provinciales des Mines, CAMI, SAEMAPE, DPEM, Police des Mines);</p> <p>-Fait des discours publics sur la sortie des enfants des mines artisanales.</p>		-Contribution à l'économie nationale, Scolarisation et réinsertion sociale	
Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale (METPS) et CN-PFTE	<p>-Elabore les politiques et législation en matière de travail en RDC pour étendre le rôle des inspecteurs du travail dans les chaînes d'approvisionnement minières;</p> <p>-Définir des sanctions claires pour les contrevenants au travail des enfants afin de dissuader le recours au travail des enfants ;</p>	Transformer les politiques en matière de travail en programme.	Très élevé	Zéro enfants dans les mines	<p>-N'intervient pas directement dans la mise en œuvre du code minier ;</p> <p>-Dispose de peu d'information sur le sujet</p>

Acteurs	Décisions à prendre pour lutter contre le TE	Activités de mise en œuvre de la politique de LTE	Degré d'influence sur les mesures à prendre	Intérêts et motivation	Gaps
	-Promouvoir la création du comité provincial de Lutte contre les PFTE.				
Ministre du Genre, enfant et Famille	Elaborer les politiques et textes légaux sur la protection de l'enfant.	-Transformer les politiques en matière de travail en programme. - Mettre en place d'une équipe conjointe pour inspecter le TE dans les chaînes d'approvisionnement en minerais ; -Contrôler les sites miniers ; -Appliquer les sanctions.	Très élevé	Respecter par la RDC des lois et instruments qui protègent l'enfant.	- Intervient pas directement dans la mise en œuvre du code minier ; - Dispose de peu d'information sur la présence des enfants dans les mines.
Ministre de la Justice et garde des sceaux	-Elaborer les lois et s'occupe de la distribution de la justice dans le pays ; -Poursuivre les personnes qui violent les lois sur la protection de l'enfant.	- Transformer les politiques en matière de travail en programme ; - Veiller au respect des traités et conventions en matière.	Moyen	Mise en œuvre des instruments internationaux et des lois en matière de protection de l'enfant	-N'intervient pas directement dans le secteur minier ; -Dispose de moins d'informations sur les cas de d'exploitation et du TE dans les mines
Ministre des Droits humains	-Protéger les droits de l'homme y compris de l'enfant ; -Défendre la RDC devant les instances nationales et internationales en matière de	-Transformer les politiques en programme ; -Veiller au respect des droits de l'enfant ; -Faire la promotion des droits de l'enfant	Moyen	Mise en œuvre par la RDC de ses engagements nationaux ou internationaux en matière des droits humains	Dispose de peu des ressources et de moins d'informations sur le sujet

Acteurs	Décisions à prendre pour lutter contre le TE	Activités de mise en œuvre de la politique de LTE	Degré d'influence sur les mesures à prendre	Intérêts et motivation	Gaps
	protection des droits de l'homme				
Ministre chargée de la formation professionnelle et artisanale (FPMA)	-Elaborer les politiques sur la formation professionnelle des enfants ayant dépassé l'âge de scolarité ; -S'occuper de la réinsertion professionnelle des enfants sortis des mines	Transformer les politiques en programme	Elevé	Mise en œuvre par la RDC de ses engagements nationaux ou internationaux en matière des droits humains et de l'enfant	Dispose de peu des ressources et de moins d'informations sur le sujet
Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP)	-Elaborer les politiques sur la formation et l'éducation des enfants ; -S'occuper de la réinsertion scolaire des enfants notamment dans les zones extractives	Transformer les politiques en programme	Elevé	Mise en œuvre par la RDC de ses engagements nationaux ou internationaux en matière des droits humains et de l'enfant	Dispose de peu des ressources et de moins d'informations sur le sujet
Ministre de la Santé publique	Elaborer les politiques sur la prise en charge psycho-sanitaire des enfants sortis des mines.	Transformer les politiques en programme	Elevé	Mise en œuvre par la RDC de ses engagements nationaux ou internationaux en matière des droits humains	Dispose de peu des ressources et de moins d'informations sur le sujet
Secrétariat général aux mines	-Mise en œuvre des politiques ; -Suivi du respect et de la mise en œuvre des politiques	Mise en œuvre des politiques et programme	Très élevé	Mise en œuvre par la RDC de ses engagements nationaux ou internationaux en matière des droits humains	Ne disposent pas de ressources nécessaires

Acteurs	Décisions à prendre pour lutter contre le TE	Activités de mise en œuvre de la politique de LTE	Degré d'influence sur les mesures à prendre	Intérêts et motivation	Gaps
CISTEMA (nationale et provinciales)	Suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines artisanales et de son plan opérationnel.	Assurer le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie et de son plan opérationnel.	Très élevé	Intérêt de voir ladite stratégie et son plan opérationnel être mis en œuvre	-Ne se limite seulement qu'à Kinshasa ; -Il ne dispose pas des capacités ou ressources nécessaires pour faire son travail
Gouverneurs des provinces et ministres provinciaux des mines	Ces Ministres appuient techniquement les gouverneurs et peuvent proposer des édits et peuvent proposer les ZEA aux gouverneurs	En contact avec les gouverneurs	Très élevé	L'exploitation artisanale donne l'argent aux provinces	- Ne disposent pas de ressources nécessaires - Inadaptation des instruments juridiques
Assemblées provinciales	Compléter et adapter le cadre juridique	Adoption des édits sur la LTE	Moyen	Intérêt de voir la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines artisanales et son plan opérationnel être mis en œuvre	- Ne disposent des capacités techniques
SAEMAPE	Suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE et campagne de sensibilisation des coopératives et exploitants artisanaux.	Application des mesures éditées par les autorités compétentes	Elevé	Intérêt de voir cette stratégie et son plan opérationnel être mis en œuvre	Ne disposent pas de ressources humaines et financières suffisantes.
Les responsables des Services publics miniers provinciaux (Divisions provinciales des Mines	Mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines artisanales et de son plan opérationnel	Application des mesures éditées par les autorités compétentes	Elevé	Intérêt de voir cette stratégie et son plan opérationnel être mis en œuvre	Ne disposent pas de ressources

Acteurs	Décisions à prendre pour lutter contre le TE	Activités de mise en œuvre de la politique de LTE	Degré d'influence sur les mesures à prendre	Intérêts et motivation	Gaps
Conseils et comités provinciaux	Suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines artisanales et de son plan opérationnel.	Assurer le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie et de son plan opérationnel.	Très élevé	Intérêt de voir ladite stratégie et son plan opérationnel être mis en œuvre	Il ne dispose pas de capacités ou ressources nécessaires pour faire son travail.
Police minière et de protection et prévention de violence sexuelle.	Application de l'interdiction de la présence et du TE dans les mines et des mesures de protection des enfants sur les sites miniers.	Surveillance des sites miniers	Elevé	Zéro enfant dans les mines	Ne dispose pas de ressources
OSC et églises	Vulgarisation de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines	Sensibilisation des parents et des autres parties prenantes au niveau local	Elevé	Intérêt de voir la stratégie de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales et son plan opérationnel être mis en œuvre	Ne disposent pas de ressources
Coopératives minières et entreprises minières	Observance des mesures contenues dans la stratégie	Abstention d'utiliser les enfants dans les mines et signaler aux autorités compétentes toute présence d'enfants dans les ZEA	Très élevé	Assainissement des chaînes d'approvisionnement des minerais	Ignorance des instruments juridiques sur la Protection des enfants
Partenaires Techniques et Financiers.	Appui technique et financiers aux acteurs	Conseils et fonds	Très élevé	Intérêt de voir la stratégie de LTE dans les mines artisanales et son	Interventions non concertées ou coordonnées

Acteurs	Décisions à prendre pour lutter contre le TE	Activités de mise en œuvre de la politique de LTE	Degré d'influence sur les mesures à prendre	Intérêts et motivation	Gaps
				plan opérationnel être mis en œuvre	
Autorités coutumières	Participation à la vulgarisation de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines	Participation à la sensibilisation des parents et des autres parties prenantes au niveau local	Elevé	Intérêt de voir ladite stratégie et son plan opérationnel être mis en œuvre	Ignorance des instruments juridiques sur la protection des enfants

5. ACTIONS COORDONNEES

Le plaidoyer est un ensemble d'actions ciblées visant à influencer les décisions pour obtenir un changement donné. La sensibilisation est un processus visant à former et à éveiller la conscience des gens sur une question. Les actions de plaidoyer sont généralement menées dans le cadre d'une campagne menée autour d'un message précis.

Les actions qui doivent être coordonnées dans le cadre de cette stratégie de plaidoyer sont celles qui répondent aux huit causes identifiées et des solutions doivent être proposées en identifiant les responsables de chaque action, les activités à entreprendre, etc.

Les actions doivent être coordonnées afin d'atteindre l'audience visée, notamment les communautés minières, les villages et cités minières, etc. Ces actions nécessitent des préparations et des évaluations régulières. La pauvreté, la volonté politique, la prise de conscience, la prise en charge scolaire, l'ignorance du cadre légal, l'absence des ZEA viables ainsi que le manque de Budget constituent les causes sur lesquelles les actions doivent être menées en coordination.

Tableau récapitulatif :

Causes	Défis	Solutions	Activités	Par qui	Auprès de qui	Messages	Audience
Pauvreté des parents	Chômage et sous-emplois	Création des emplois productifs et AGR alternatifs au travail dans les mines	Plaidoyer et renforcement des capacités sur l'entrepreneuriat	CISTEMA, OSC, compagnies minières, partenaires de mise en œuvre, et Entités territoriales	Gouvernements national et provinciaux, Entreprises	Donnons de l'emploi aux parents et aux jeunes pour mettre fin au TE	Autorités publiques, opérateurs minières

Causes	Défis	Solutions	Activités	Par qui	Auprès de qui	Messages	Audience
				décentralisées.			
Manque de volonté politique	Résignation des autorités politiques	Engagement politique de lutte contre le TE	Plaidoyer	CISTEMA, OSC, et partenaires de mise en œuvre	Gouvernements national et provinciaux	Avenir de nos enfants est à l'école et non dans les mines	Autorités publiques et partenaires
Absence de prise de conscience et de responsabilité des autres acteurs	Résignation des autorités politiques	Engagement formel à lutter contre le TE	Plaidoyer	CISTEMA OSC, et partenaires de mise en œuvre	Acteurs sociaux	Ne baissons pas le bras contre le TE	Large public
Faible surveillance des sites miniers	Faible contrôle	Renforcer le contrôle de la police des mines	Renforcement des capacités humaines et matérielles de la police des mines	CISTEMA, OSC, et partenaires de mise en œuvre	Gouvernements national et provinciaux	Zéro enfant dans les sites miniers	Agents de sécurité
Absence de prise en charge scolaire et préscolaires	Inexistence d'écoles /jardins d'enfants, et coût de scolarité élevé pour les parents	Rapprocher les écoles et jardins d'enfants des sites d'exploitation minière	Construction des écoles/jardins d'enfants et application effective de la gratuité de l'enseignement de base	CISTEMA, OSC, compagnies minières, ETD, et partenaires de mise en œuvre	Gouvernements national et provinciaux	Place de l'enfant est à l'école	Parents, Gouvernements provinciaux, églises et autorités traditionnelles
Ignorance des textes juridiques relatifs à la protection des enfants	Absence de vulgarisation	Vulgarisation de ces textes	- traduction en langues nationales et locales ; - organisation des campagnes de vulgarisation	CISTEMA, OSC, et partenaires de mise en œuvre	- Services publics miniers (divisions provinciales des mines, CP, SAEMAPE, Police des mines...) - Coopératives minières - Ménages, églises, leaders d'opinion et autorités traditionnelles	Appliquons les textes juridiques qui protègent nos enfants	Autorités politiques et administratives Services publics et membres des communautés locales
Absence des ZEA viables, sites miniers appartenant aux	Manque de moyens techniques pour faire la découverte	Allocation des ressources	Plaidoyer	CISTEMA, OSC, ETD, et partenaire	Ministre des Mines (CAMI)	ZEA viables facilitent l'élimination du TE	Membres du Gouvernement et services

Causes	Défis	Solutions	Activités	Par qui	Auprès de qui	Messages	Audience
personnes privées,	et faciliter l'accessibilité			es de mie en œuvre		dans les mines	publics miniers
Manque de Budget de l'Etat et de l'appui des partenaires au développement	Absence d'information des autorités budgétaires	Allocation des ressources à la lutte contre TE	Plaidoyer	CISTEMA, OSC, et partenaires de mie en œuvre	Parlement & Ministère du Budget	Mobiliser les ressources pour l'élimination du TE dans les mines et s'assurer d'une bonne gouvernance	Parlementaires, membres du Gouvernement et Président de la République

6. MESSAGE GLOBAL ET CLE PAR ACTEUR

Cette étape va s'articuler autour de deux axes suivants : les messages clés pour le public cible ((gouvernement national et provincial), assemblée provinciale, services provinciaux, les leaders communautaires, les coopératives, etc.) et la planification des activités pour communiquer ces messages. Le rôle de celui qui va mener le plaidoyer doit consister soit à fournir les conseils techniques (rôle d'Informateur expert), soit à jouer le rôle d'intermédiaire en prenant part au processus de prise de décisions comme expert objectif, soit encore à se limiter au renforcement des capacités des acteurs. Dans le cadre de la LTE dans les mines, l'approche recommandée est la collaboration entre les acteurs par le biais de la communication et des rencontres.

Il est courant de confondre stratégie de plaidoyer et stratégie de communication. Pourtant, dans le cas, la communication, n'est qu'un des aspects du plaidoyer. Le plaidoyer repose sur 4 piliers :

L'expertise. Elle permet de fournir des preuves, de construire un argumentaire (quels messages adaptés à chaque cible ?) et de conférer légitimité et crédibilité. Avoir des arguments scientifiques, chiffrés si possible, permet de passer de l'incantation à des faits qui font réfléchir.

Le lobbying. C'est la relation directe avec les décideurs. L'objectif est de convaincre directement les décideurs afin d'influencer par exemple les résultats d'une négociation. Ce n'est pas pour rien que certains groupes de pression ont pignon sur rue quand il s'agit d'influencer directement les parlementaires. La proximité de ces groupes et de leurs cibles, leur permet aussi d'obtenir des informations pour affiner leur stratégie globale de plaidoyer. A l'échelle des représentant(e)s des ONG par exemple, il est souvent important de ne pas négliger tous les événements institutionnels qui sont dans son champ d'action.

Les médias et la communication : un levier indispensable pour faire passer ses messages et ses arguments. A condition d'utiliser les outils les plus pertinents en fonction de ses cibles. On ne s'adresse pas aux décideurs avec les mêmes outils que ceux qui sont utilisés pour les bénéficiaires et on vise les médias qui lisent/écoutent/regardent.

La mobilisation du public est un autre levier d'action. De la manifestation, à l'occupation de locaux en passant par les actions de sensibilisation, les moyens ne manquent pas quand il s'agit de se faire entendre. Après tout, le public est aussi électeur, aucun décideur n'a intérêt à le négliger.

Dans une action de plaidoyer, on ne néglige aucun levier : tous s'intègrent dans la stratégie. C'est leur combinaison qui en fait l'efficacité.

Dans ce cas particulier de stratégie de plaidoyer, les leaders locaux, les exploitants miniers artisanaux, les chefs des sites miniers, les responsables de coopératives minières, les chefs des villages, de cités minières qui lorsqu'ils sont impliqués, peuvent contribuer à éradiquer la présence des enfants et le travail des enfants dans les zones et communautés minières.

6.1. Messages clés pour les publics cibles

Les cibles peuvent être classées en trois niveaux : national, provincial et local (ETD) et communautaire. Les messages destinés aux cibles publics ont pour but de les amener à prendre des décisions qui vont mettre un terme au TE (légal ou financement des programmes ou mesure sur l'éducation, la santé, etc.), changer les comportements, et entraîner les actions.

MESSAGE GLOBAL	Mettre fin au TE dans les mines, c'est promouvoir les minerais congolaises (cuivre, cobalt, or et 3T) !
PUBLICS CIBLES	MESSAGE CLÉ
Le Ministre des Mines	Assainir les sites miniers pour plus de chaînes d'approvisionnement propres
Le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale (METPS)	Zéro enfant dans le travail des mines, est un objectif principal pour éliminer le TE
La Ministre du Genre, Enfant et Famille	Une meilleure prise en charge de nos enfants, réduira leur présence dans les mines.
Le Ministre de la Justice et Garde des sceaux	Une meilleure application des instruments juridiques et des sanctions sévères contre les utilisateurs du TE
Le Ministre des Droits humains	Protégeons nos enfants contre le travail dangereux dans les mines.

MESSAGE GLOBAL	Mettre fin au TE dans les mines, c'est promouvoir les minerais congolaises (cuivre, cobalt, or et 3T) !
Le Ministre chargée de la formation professionnelle et artisanat (FPMA)	La formation professionnelle de nos enfants sortis des mines est nécessaire pour une meilleure réinsertion sociale.
Le Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP)	La place des enfants est à l'école et non dans les mines.
Le Ministre de la Santé publique	Une génération future en mauvaise santé n'est pas une génération productive pour le pays. Les activités minières détruisent la santé de nos enfants, protégeons-le.
Le Secrétariat général du Ministère des Mines et CISTEMA	Une politique nationale claire avec un mécanisme de suivi du TE est nécessaire pour l'éradication du TE dans les mines Assurer l'application rigoureuse les lois nationales et internationales pour éliminer le travail des enfants dans les mines.
SAEMAPE	Surveillance effective des sites miniers et Pas d'enfants dans les sites miniers – Nous surveillons ! Un secteur minier artisanal bien encadre et formalise est sans TE.
Les ministres provinciaux des mines	Surveillons protégeons nos enfants sur les sites miniers et respect strict du cadre juridique
Comités provinciaux (CP)	L'élimination du TE dans les mines et les sites miniers est le résultat des efforts combinés de toutes les parties prenantes.
Entité Territoriale décentralisée	Contribuer au financement des projets de sortie des enfants des sites miniers et leur réinsertion scolaire et professionnelle
Leaders communautaires	Lutter contre le TE, Combattre la présence des enfants dans les sites miniers et protéger nos enfants contre le travail dangereux des mines c'est assurer un avenir meilleur pour nos enfants et nos communautés
Parents	Les sites miniers ne sont pas des lieux sécurisés pour nos enfants - N'amenons pas nos enfants dans les mines et dans les sites miniers
Média	Organiser des émissions de sensibilisation, de spots invitant les parents, les autorités locales, les leaders locaux à lutter contre la présence des enfants dans les sites miniers
Enfants champions/	Sensibilisateurs, notre place est à l'école et montrer des exemples du bienfait de l'école et des méfaits de travail des enfants

6.2. Planification d'activités pour la communication des messages aux publics cibles

Les activités dans ce tableau sont ceux que les PTFs, les ONG et la CISTEMA peuvent mener auprès de différentes autorités pour faire progresser la LTE dans les mines, sur les sites miniers et dans les communautés minières. Les canaux proposés pour communiquer les messages de plaidoyer sont, entre autres, des ateliers organisés dans le cadre des journées de réflexion avec les acteurs concernés au problème du TE, les affiches ou dépliants, des émissions radiodiffusées et télévisées, etc.

PUBLICS CIBLES	ACTIVITES
Ministres des Mines, Emploi Travail et Prévoyance Sociale, Genre Famille et Enfant, Justice et garde des seaux, Droits humains, Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, Formation Professionnelle et Métiers et Artisanats, santé ;	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une note de plaidoyer sur la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines ; - Solliciter une audience auprès des ministres concernés pour partager les recommandations de la note d'analyse sur l'état de mise en œuvre de cette stratégie nationale sectorielle de lutte contre le TE dans les mines; - Produire pour chaque service du ministère concerné les activités prévues dans ladite stratégie ; - Rencontrer tous les services des ministères des mines impliqués dans la mise en œuvre de ladite stratégie ; - Organiser un atelier d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et formuler pendant l'atelier les recommandations à toutes les parties prenantes suivant les 6 axes mentionnés ci-dessous ; - Faire le plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires pour que les moyens financiers soient mobilisés et qu'un pourcentage des redevances minières soit destiné à la LTEM
SAEMAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une note de plaidoyer au Coordonnateur de SAEMAPE sur les activités à réaliser par son service dans le cadre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines ; - Rencontrer le coordonnateur pour avoir l'état des lieux de la mise en œuvre des activités à réaliser par son service dans le cadre de cette stratégie.
Gouvernements provinciaux/Ministres des mines	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une note de plaidoyer à adresser aux Ministres provinciaux des mines sur les activités à réaliser par son service dans le cadre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines ; - Rencontrer les Ministres provinciaux des mines pour avoir l'état de lieu de la mise en œuvre des activités à réaliser par leurs ministères dans le cadre de cette stratégie.

PUBLICS CIBLES	ACTIVITES
	<ul style="list-style-type: none"> - Dédier un pourcentage de la redevance minière à la LTEM
Divisions provinciales des mines	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une note de plaidoyer à adresser aux Chefs des Divisions provinciales des mines sur les activités à réaliser par son service dans le cadre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines ; - Rencontrer les Chefs des Divisions provinciales des mines pour avoir l'état de lieu de la mise en œuvre des activités à réaliser par leurs divisions dans le cadre de cette stratégie.
PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une note de plaidoyer sur l'accompagnement financier des PTF dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE; - Rencontrer PTF dans la mise en œuvre de cette stratégie. - Promouvoir la coordination des interventions des PTFs
Comités provinciaux (CP)	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une note de plaidoyer à adresser aux membres des CP sur les activités à réaliser dans le cadre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines ; - Rencontrer les responsables des CP pour avoir l'état des lieux de la mise en œuvre des activités à réaliser par leurs divisions dans le cadre de ladite stratégie.
Médias et journalistes spécialisées aux ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un plan de communication pour la médiatisation des activités à réaliser dans le cadre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines ; - Organisation un atelier de renforcement des capacités des journalistes sur la manière de communiquer sur les activités de LTE.

7. FEUILLE DE ROUTE POUR LES ACTIVITES PILOTES DE PLAIDOYER A REALISER DANS LE LUALABA

Pour chaque activité concernée par le pilote, la feuille de route propose des actions concrètes, développe une approche opérationnelle rigoureuse (outils/canaux de communication) et des réponses précises aux questions ci-après : qui fait quoi, quand, où, comment, quel calendrier de mise en œuvre, quel budget, etc.

Activités	Solutions	Actions	Outils	Par qui	Auprès de qui	Calendrier	Budget
Vulgariser tous les textes juridiques internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'enfant	Accroître la connaissance des instruments juridiques de lutte contre le TE	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement de tous les textes juridiques internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'enfant ; - Traduction en langues nationales et locales ; - Organisation des campagnes de vulgarisation ; - Organisation des émissions radiotélévisées, des spots publicitaires, de focus groupe, etc. - Organisation des théâtres 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de compilation des textes juridiques en français et en langues nationales - Guides pratiques sur les droits de l'enfant - Bandes dessinées, dépliants, etc. ; 	CISTEMA, Partenaires de mise en œuvre et OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales - Exploitants miniers artisanaux et coopératives minières - Eglises - Autorités coutumières 	2021	50.000 USD
Plaidoyer et renforcement des capacités sur l'entreprenariat	Création des emplois pour les parents et les jeunes afin de réduire le TE	<ul style="list-style-type: none"> - Assister les jeunes dans les initiatives de l'entreprenariat. - Appuyer les projets d'entreprenariat des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modules de formation sur l'entreprenariat et les AGR; - Liste des experts <p>Recommandations des consultations avec la Chambre des mines et les opérateurs miniers pour la promotion des PME locales</p>	OSC, Entreprises minières, Chambre des Mines, PTF et EGC	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement national, - Gouvernements provinciaux, - Entreprises minières, - Bailleurs des fonds - Autres opérateurs économiques 	2021-2022	100.000 USD

Activités	Solutions	Actions	Outils	Par qui	Auprès de qui	Calendrier	Budget
Plaidoyer pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale sectorielle de LTE dans les Mines	Elimination du TE	<ul style="list-style-type: none"> - Création des CISTEMA provinciale s - Sensibilisation des parlementaires, autorités provinciales, leaders locaux sur les axes de la politique nationale de LTE ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Atelier ; -Emissions radiodiffusées et télévisées ; Distribution de Guide de vulgarisation, des Pamphlets des documents relatifs a la stratégie nationale sectorielle 	CISTEMA ; partenaires et OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale et Sénat - Gouvernement national, - Gouvernement provincial - Assemblée provinciale - Leaders locaux 	2021-2022	10.000 USD
Sensibilisation et implication des acteurs sociaux	Engagement formel à la LTE	Sensibilisation des acteurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> -Liste des acteurs sociaux à sensibiliser ; -Manuels de sensibilisation ; -Rapports de la campagne de sensibilisation. 	CISTEMA et OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Confessions religieuses, - Chefs traditionnels, - Parents, - Leaders d'opinion 	2021	20.000 USD
Surveillance des sites miniers	Contrôle effectif de la police des mines	Renforcement des capacités humaines et matérielles de la police des mines, des leaders communautaires ; membres de la CPSA et Fermeture des sites miniers incontrôlés.	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport sur l'état des lieux de la police des mines ; -Modules de formation de la Police des mines -Jingles 	CISTEMA, OSC et communautés minières ; partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre national des Mines, - Gouverneur de Province, - Ministre provincial des mines. - Coopératives minières 	Permanent	10.000 USD
Réintégration scolaire	Maintenir les enfants à l'école – loin des mines	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher les écoles des sites d'exploitation minière 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place des politiques éducationnel 	<ul style="list-style-type: none"> - CISTEMA ; Partenaires ; - OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre EPSP - Ministre de l'enseignement 	2021- 2022	50.000 USD

Activités	Solutions	Actions	Outils	Par qui	Auprès de qui	Calendrier	Budget
		<ul style="list-style-type: none"> - Construction des écoles dans les zones minières, - Application effective de la gratuité de l'enseignement de base - Identification des enfants par site minier et leur sortie. - Développer les activités parascolaires pour les enfants - 	<ul style="list-style-type: none"> les de proximité. - Développement des programmes adaptés aux besoins des enfants dans ces communautés -Plan de construction de nouvelles écoles dans les zones minières ; -Listes des enfants sortis des mines ; -Rapport sur l'application de la gratuité de l'enseignement de base 		<ul style="list-style-type: none"> professionnel - Gouvernement provincial - Gestionnaires des écoles au niveau provincial, - Confessions religieuses - Bailleurs des fonds 		
Création des ZEA viables	Formalisation du secteur minier artisanal.	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations de la Division provinciale des mines et du CAMI pour identification des zones libres - Consultations et plaidoyers auprès des compagnies minières pour la cession des carrés 	<ul style="list-style-type: none"> -Réunions de partage de Recommandations des ateliers - Recommandations des consultations avec les compagnies minières ; -Réunions de suivi de mise en œuvre des recommanda 	CISTEMA ; associations des artisans miniers, les industriels miniers ; OSC ; partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre des Mines, - Gouvernement provincial - CAMI - Division provinciale 	2021- 2022	10.000 USD

Activités	Solutions	Actions	Outils	Par qui	Auprès de qui	Calendrier	Budget
		miniers, l'encadrement et l'appui aux coopératives minières, - Plaidoyer auprès du gouvernement provincial et l'EGC pour appui financier aux coopératives minières (travaux d'accessibilité et de découverte, ...); - Erection de nouvelles ZEA viables	tions des ateliers - Réunions de travail avec les gouvernements provinciaux, l'EGC et les coopératives minières Journées de réflexion avec les parties prenantes impliquées au problème du TE dans les mines.				

8. LOGIQUE D'INTERVENTION

HIERARCHIE	INDICATEURS ET CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p>OBJECTIF D'IMPACT</p> <p>D'ici 2025 la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines en RDC est complètement mise en œuvre.</p>	<p>-Indicateur : % d'activités de cette stratégie réalisées ;</p> <p>Cible : 100%.</p>	<p>Le rapport d'évaluation</p>	<p>-Aucun changement soudain et continu des acteurs</p> <p>- Covid-19</p>
<p>OBJECTIF D'EFFET</p> <p>D'ici fin 2021 le ministère des mines (avec la collaboration des autres ministères, services et PTF) met en œuvre certaines activités de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines</p>	<p>- Indicateur : % d'activités de cette stratégie mises en œuvre en 2021 ;</p> <p>Cible : 20%.</p>	<p>Rapport d'évaluation annuelle des activités par tous les acteurs</p>	<p>-Aucun changement politique. Stabilité politique</p> <p>-Le plan stratégique est financé par le gouvernement et les --PTF</p> <p>-Covid-19</p>
<p>RESULTAT POUR L'OBJECTIF D'EFFET</p> <p>-Le ministère des mines procède à l'inventaire des textes juridiques (légaux, réglementaires et conventionnels) ;</p> <p>-Les différents responsables au niveau de l'Etat prennent des mesures qui renforcent et appliquent le cadre légal et réglementaire.</p> <p>- Le ministère des mines et la CISTEMA maîtrisent des</p>	<p>- Indicateur : Nombre des textes légaux inventoriés ;</p> <p>Cible : 10</p> <p>- Indicateur : Nombre des mesures prises pour renforcer le cadre légal et réglementaire ;</p> <p>Cible : 4</p> <p>- Nombre d'enfants impliqués au TE dans les mines identifiés;</p>	<p>-Le Journal officiel ;</p> <p>-La base des données ;</p> <p>-Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie;</p> <p>-Les rapports d'évaluation de la mise en place de ladite stratégie ;</p> <p>-Les rapports des ateliers</p>	<p>-Covid-19</p>

HIERARCHIE	INDICATEURS ET CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p>données sur le TE dans les mines artisanales.</p> <p>-Le système de Mobilisation sociale et de Communication est mis en place</p> <p>-les activités pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement saines sont mises en œuvre ;</p> <p>- le ministre des mines en collaboration avec les autres ministres (notamment de la santé et des droits humains) met en place une politique de protection et de prise en charge et d'insertion scolaire des enfants ;</p> <p>-Le renforcement des capacités des acteurs est réalisé</p>	<p>Cible : 3000</p> <p>- Indicateur : Nombre de mesures ou activités qui sont prises ou organisées pour accroître la sensibilisation et/ou améliorer la communication ;</p> <p>Cible : 4</p> <p>- Indicateur : Nombre de bonnes pratiques développées pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement en minerais ;</p> <p>Cible : 5</p> <p>- Nombre de mesures prise pour mettre en place les politiques pour protéger et prendre charge, pour former/ scolariser les enfants ;</p> <p>Cible : 3</p> <p>-Nombre d'ateliers de formations organisés pour renforcer les capacités ;</p>		

HIERARCHIE	INDICATEURS ET CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	Cible : 7		
<p>ACTIVITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire les notes de plaidoyer sur la mise en œuvre de la stratégie nationale sectorielle de LTE dans les mines pour chaque service cible. Chaque note va reprendre le message clé et les actions qui sont attendues de l'acteur concerné pour la mise en œuvre du plan stratégique. -Solliciter des audiences auprès des différents ministères et services y compris les PTF pour échanger sur base des notes de plaidoyer ; -Organiser un atelier national d'évaluation de la mise en œuvre de ladite stratégie; -Disséminer les recommandations à toutes les parties prenantes suivant les 6 axes ; - Faire le plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires pour que les moyens financiers soient mobilisés ; - Assurer le suivi permanent pour la mise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de notes de plaidoyer produites par acteur ; Cible : 2 - Nombre d'audiences obtenues auprès des différents ministères Cible : 3 - Nombre de comptes rendus des réunions publiés ; Cible : 3 - Nombre de participants à l'atelier d'évaluation ; Cible : 20 - Nombre de recommandations formulées pendant l'atelier d'évaluation ; Cible : 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Les notes de plaidoyer ; - Les comptes rendus des réunions ; - Les rapports de l'atelier d'évaluation ; - Les rapports des suivis - Les photos de rencontres ; - Les journaux de presse. 	

HIERARCHIE	INDICATEURS ET CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p>en œuvre de cette stratégie</p> <p>- Communication (émission, spots, pamphlets, etc.)</p>	<p>- Nombre d'activités de plaidoyer menées ; Cible : 3</p> <p>- Nombre d'activités de suivi organisées. Cible : 3</p> <p>- Nombre d'émissions radiodiffusées et télévisées organisées Cible : 6</p>		

9. AXES D'INTERVENTION DES ACTEURS

Axes	Activités
Axe 1	Visite des sites miniers et identification des enfants
Axe 2	Sensibilisation des acteurs clés
Axe 3	Conception des outils de sensibilisation
Axe 4	Formation des formateurs des sensibilisateurs
Axe 5	Organisation des émissions radiotélévisées et de campagnes de terrain
Axe 6	Organisation des ateliers au niveau national et provincial

BIBLIOGRAPHIE

- Ministère des Mines, *Stratégie nationale sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans le secteur des Mines de la RDC*, Kinshasa, 2017.
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant du 1^{er} juillet 1990
- Convention relative aux droits de l'enfant adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989.
- Convention n°182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, CAB/LEG/153/Rev.2, Addis-Abeba, Juillet 1990.
- Rapport alternatif sur l'examen périodique universel : « La présence, le travail et l'exploitation des enfants dans les sites miniers artisanaux de la RDC », Kinshasa Août 2018.
- Rapport Amnesty International et African Resources Watch : « Voilà pourquoi on meurt : les atteintes aux droits humains en République Démocratique du Congo alimentent le commerce mondial du cobalt », Londres-Lubumbashi, 5 janvier 2016.
- Ministère des Mines, *Plan opérationnel de la Stratégie nationale sectorielle de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les mines et dans les sites miniers*, Kinshasa, Novembre 2019.
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, CAB/LEG/153/Rev.2, Addis-Abeba, Juillet 1990.
- Convention des Nations Unie sur les droits des enfants de 1989.
- Ritu R. Sharm, *Introduction au Plaidoyer. Guide de formation*, Janvier 1997.
- Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant.
- CARE, Manuel de plaidoyer de CARE International, mai 2014.
- <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm>
- http://www.fao.org/elearning/course/FK/FR/pdf/plaidoyer_introduction.pdf.
- https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO.
- <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.
- <https://au.int/sites/default/files/treaties/36804>.
- <https://www.ilo.org/ipecc/facts/lang--fr/index.htm>.
- <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.
- file:///Users/umpulaemmanuel/Desktop/AFREWATCH/Amnesty/AFR6231832016FRENCH%20(1).PD
- file:///Users/umpulaemmanuel/Downloads/JS2_UPR33_COD_F_Main.pdf.
- https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm.